

Exemple

Propriétaires occupants :



Monsieur et madame X ont 2 enfants. Ils viennent d'acheter une maison ancienne. Leur budget travaux est tendu. Il serait souhaitable de réaliser des travaux d'isolation conséquents : murs, combles et menuiseries. La visite de SOLIHA Drôme (nouveau nom du CALD) a permis de donner des conseils sur les travaux à engager en priorité et de valider les subventions possibles.



Travaux	21 100 €
Subventions	10 500 €
Prêts	11 500 €
Mensualités	91 €
Economies d'énergie	120 €/ mois

Les permanences de SOLIHA Drôme
(nouveau nom du CALD)

Renseignez-vous

le 2^{ème} mardi du mois
de 9 h à 10 h

Communauté des Communes du Diois
42 rue Camille Buffardel à Die

Un numéro vert aux heures d'ouverture des bureaux : 0 800 300 915

Une adresse mail : eoh@dromenet.org



Amélioration de l'habitat

Des conseils et des subventions pour les travaux d'économie d'énergie ou/et d'adaptation du logement des personnes âgées ou handicapées

85 % des diois
sont éligibles aux dispositifs

Pourquoi pas vous !

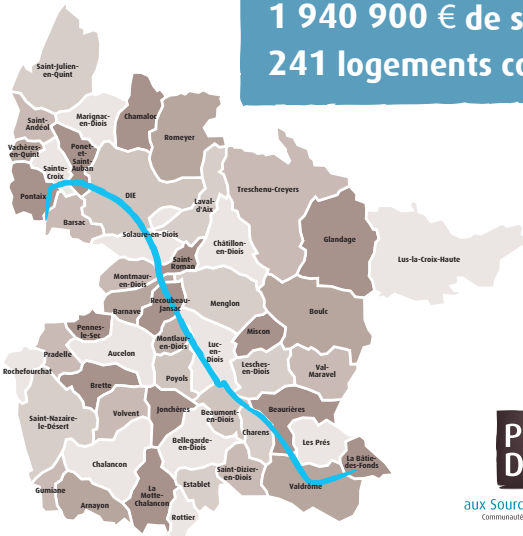
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

DRÔME

LE NOUVEAU NOM DU



Depuis 2006, sur le Diois :
3 250 000 € de travaux
1 940 900 € de subventions
241 logements concernés



Pays Diois
aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
DRÔME

LE NOUVEAU NOM DU



Pays Diois

aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois



LE DÉPARTEMENT



Plaquette réalisée avec les acteurs du CLIC Diois - CCD - IPNS - IA

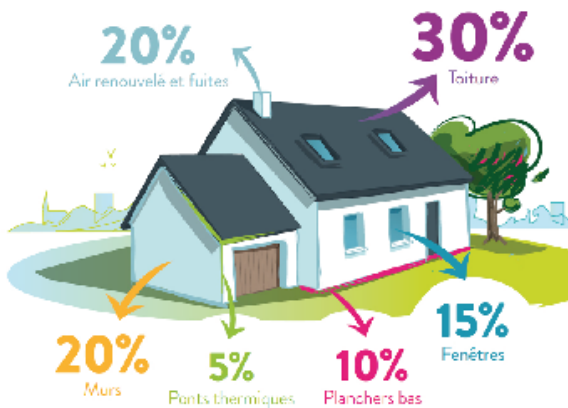
LES ACTIONS :

■ **Des subventions de L'Anah** (Agence nationale de l'habitat) sont attribuées aux propriétaires d'un logement de plus de 15 ans. Elles sont complétées par des primes (ANAH, Département, MSA) et des subventions des caisses de retraites pour les personnes retraitées :

- De 30% à 60 % de subventions pour la résidence principale des propriétaires à revenus modestes.
- De 25% à 50% pour les logements locatifs conventionnés.

■ La Communauté des Communes du Diois a confié à SOLIHA Drôme (nouveau nom du CALD) une mission de **conseils et d'accompagnement**. Il intervient gratuitement pour donner des conseils sur les travaux et les aménagements à réaliser sur l'ensemble du territoire.

La chargée d'opération **visite les logements** et informe sur **toutes les aides financières**.



Pertes de chaleur d'une maison individuelle non isolée

QUI PEUT ÊTRE AIDÉ ?

■ **Les personnes âgées ou handicapées pour des travaux d'adaptation** permettant ou sécurisant le maintien à domicile : aménagement des salles bains, accessibilité du logement, monte-escalier....

■ **Les propriétaires occupants réalisant des travaux conduisant à au moins 25% d'économie d'énergie** : Isolation des combles, des murs, menuiseries double-vitrage, changement de chaudière ou de mode de chauffage, ventilation mécanique, énergies renouvelables...

■ **Les propriétaires bailleurs** qui réalisent des travaux globaux de mise aux normes ou des travaux d'économie d'énergie.



Exemples

Personnes âgées à mobilité réduite :

Mme X, âgée de 75 ans, souhaitait adapter son domicile pour y vivre de manière sécurisée et autonome le plus longtemps possible. Elle voulait également faire des économies d'énergies. La visite de SOLIHA Drôme (nouveau nom du CALD) a permis de définir l'ensemble des travaux, de monter le dossier de financement.



Travaux	19 260 €
Subventions	14 100 €
Mensualité	43€/mois sur 10 ans

Propriétaires bailleurs :



Monsieur X vient d'hériter d'une maison de famille. Il souhaite remettre en valeur ce bien pour le louer. La visite de SOLIHA Drôme (nouveau nom du CALD) a permis de définir le projet : estimation des travaux, loyers et subventions.

Monsieur X a fait réaliser les travaux et a trouvé un locataire. Il bénéficie d'avantages fiscaux liés au conventionnement du loyer.



Travaux	94 457 €
Subventions	35 617 €
Prêts	58 840 €
Mensualités	371 €
Loyer	439 €
Solde	+ 68 €